



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 1702 (2006), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 février 2007 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et m'a prié de lui faire rapport sur l'exécution du mandat le 31 décembre 2006 au plus tard. Le présent rapport couvre les principaux faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 28 juillet 2006 (S/2006/592) et expose les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, tel qu'il est défini dans les résolutions 1542 (2004), 1608 (2005) et 1702 (2006).

II. Situation politique

2. Pendant la période considérée, le bon déroulement de la consultation électorale a marqué un nouveau progrès dans la démocratisation en Haïti. Le 3 décembre, 29 000 candidats environ ont brigué quelque 8 000 sièges dans des assemblées municipales et locales, lors des premières élections tenues à ce niveau en 10 ans; un second tour a eu lieu pour pourvoir 3 sièges de sénateurs et 11 sièges de députés, les élections législatives qui avaient eu lieu auparavant ayant dû être interrompues, dans certaines circonscriptions, pendant le scrutin. Le Conseil électoral provisoire a assumé des responsabilités techniques et administratives plus grandes au cours de ces élections que durant les scrutins antérieurs. Il s'est notamment chargé seul d'assurer la formation et la rémunération du personnel des bureaux de vote, soit 40 000 personnes.

3. La Mission a fourni un soutien logistique et une aide en matière de sécurité pour la consultation électorale. La Mission s'est notamment chargée de distribuer les listes d'électeurs aux 140 bureaux électoraux des communes et 2 000 dossiers de formation ainsi qu'un soutien logistique pour la collecte et l'entreposage de documents, à caractère sensible ou non, provenant des 9 231 bureaux de vote répartis dans l'ensemble du pays. La MINUSTAH a travaillé avec la Police nationale d'Haïti (PNH) pour appliquer un plan commun pour la sécurité. La composante militaire de la Mission a assuré la sécurité statique des bureaux de vote, dans les zones reconnues comme à risque, et la Police nationale et la police de la



MINUSTAH ont fait des patrouilles dans certaines zones désignées. La police de la MINUSTAH a également recruté et formé environ 4 000 gardes électoraux.

4. Certains incidents ont bien eu lieu, mais le taux de participation, estimé à 30 % environ, a été plus élevé que prévu. Dans l'ensemble, les autorités électorales se sont déclarées satisfaites de la consultation. Pourtant, il faut prévoir, plusieurs recours, que le Conseil électoral provisoire devra examiner dans les semaines qui viennent. En outre comme plusieurs bureaux de vote ont été détruits et des bulletins et des résultats ont ainsi été perdus, un nouveau scrutin devra sans doute être organisé dans plusieurs circonscriptions.

5. Les membres de la quarante-huitième législature ont été convoqués en session extraordinaire, à plusieurs reprises, notamment pour adopter le budget de l'État en septembre. À ce jour, huit projets de lois déposés sur le bureau du Parlement ont été examinés par le Sénat et cinq par la Chambre des députés. Diverses commissions parlementaires se sont réunies régulièrement, notamment pour entendre des experts ou des partenaires nationaux et internationaux. En octobre et novembre, des groupes de parlementaires haïtiens se sont rendus dans chacune des 10 régions du pays, et à cette occasion la MINUSTAH a fourni un soutien logistique et en matière de sécurité. Le Gouvernement a choisi de maintenir en exercice tous les délégués des départements, les vice-délégués et les autorités municipales pour la fin de l'année 2006. Cette mesure a été prise pour éviter une relève trop rapide des administrateurs locaux avant les élections du 3 décembre et pour permettre au Parlement de débattre et d'étudier les projets de lois de décentralisation et de déconcentration.

6. Le Programme d'apaisement social, proposé par le Premier Ministre, n'avance que très lentement. Le soutien bilatéral à ce programme sera décisif pour l'obtention d'améliorations tangibles, indispensables pour promouvoir la stabilité et encourager de nombreux progrès politiques. À la Conférence internationale pour le développement économique et social d'Haïti, tenue le 25 juillet 2006 à Port-au-Prince, les participants internationaux ont annoncé des contributions se montant à 750 millions de dollars pour financer le déficit budgétaire et des investissements publics pendant le prochain exercice budgétaire. Ces donateurs ont indiqué qu'ils étaient prêts à accroître l'aide internationale par des engagements fermes, dans le cadre des cycles budgétaires, comme le proposait le Gouvernement. Les participants internationaux ont réitéré leur appui durable aux réformes qu'entreprend le Gouvernement dans le domaine de l'administration économique et la lutte contre la corruption, la contrebande et l'évasion fiscale, et ils ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à travailler avec les pouvoirs publics pour réformer la Police nationale et le système judiciaire et promouvoir le développement social et le processus de désarmement-démobilisation-réintégration. La conférence de suivi tenue à Madrid le 30 novembre a aussi aidé à entretenir l'attention que la communauté internationale porte à Haïti et elle s'est traduite par plusieurs importantes contributions, même s'il ne s'agissait pas d'une conférence formelle d'annonces de contributions.

7. Des manifestations ont eu lieu en octobre et cela donne à craindre des violences dues au mécontentement, qui pourraient compromettre les efforts haïtiens et internationaux de promotion du progrès. Le 24 octobre, un groupe de 30 étudiants environ s'est rassemblé près du lieu d'une cérémonie destinée à marquer la Journée des Nations Unies à Port-au-Prince, et ils ont brandi des banderoles anti-MINUSTAH et demandé le retrait des soldats de la paix. Le lendemain, 600 étudiants environ ont organisé une manifestation de protestation semblable près du palais présidentiel et élevé des barricades avec des pneus enflammés. En réponse,

le Ministre des affaires étrangères a instamment demandé à ces étudiants de ne pas céder à la violence mais il a fait observer que les manifestations montraient l'impatience de l'opinion devant l'absence de progrès socioéconomiques.

8. Après la réintégration d'Haïti dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM), une délégation de haut niveau de la CARICOM dirigée par le Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis, actuel Président en exercice de la CARICOM s'est rendue le 18 octobre en Haïti. La délégation a rencontré les autorités haïtiennes pour examiner les perspectives d'une intégration complète d'Haïti dans cette organisation, notamment dans le marché commun. Cette visite a coïncidé avec une mission d'étude de la CARICOM qui a étudié les possibilités d'ouvrir un bureau à Port-au-Prince. Ces initiatives s'inscrivaient dans la réponse de cet organisme à la demande, formulée par le Président René Préval, d'une aide au développement d'Haïti.

9. La poursuite du rapatriement des Haïtiens risque de continuer à faire problème le long de la frontière avec la République dominicaine. Le 21 novembre, la MINUSTAH a organisé une rencontre des représentants des autorités et d'organisations non gouvernementales des deux pays afin d'examiner l'application du protocole d'accord sur les mécanismes de rapatriement et diverses autres questions.

III. Sécurité

Opérations

10. Pendant la période considérée, la sécurité, dans l'ensemble, est restée relativement stable dans la plus grande partie du territoire et, dans certaines zones, des améliorations sensibles sont à signaler. Cependant, la situation d'ensemble demeure fragile et incertaine. La violence touche surtout la capitale; les autres régions du pays sont plus sûres, à l'exception d'incidents isolés signalés à Fort-Liberté, Cap-Haïtien et Gonaïves. Les enlèvements demeurent assez fréquent dans l'ensemble de l'agglomération de Port-au-Prince, mais ils le sont moins que l'an dernier, tandis que le nombre d'homicides a nettement baissé. Cependant, les attaques à main armée contre la MINUSTAH et les manifestations violentes se sont multipliées. Le développement de la capacité de la Police nationale d'Haïti (PNH) ne fait que commencer. Les composantes militaire et policière de la Mission continuent à jouer un rôle essentiel pour mieux lutter contre des problèmes importants; elles travaillent en étroite coopération avec les autorités politiques et les services de police d'Haïti.

11. Le 19 juillet, des groupes armés se sont rassemblés à Port-au-Prince, ont fait usage d'armes à feu et ont créé la panique au voisinage de Cité-Soleil et de l'aéroport, exprimant leur frustration devant ce qu'ils considèrent comme l'inaction du Gouvernement face à leurs demandes d'amnistie en échange de leur participation aux opérations de désarmement. Le lendemain, les groupes armés ont ouvert le feu contre le camp du bataillon jordanien et un poste de police voisin, blessant un policier, tandis que cinq membres d'un gang ont été tués et cinq autres blessés. Le lendemain et le surlendemain, six civils ont été tués, 80 environ ont été blessés et un nombre inconnu de personnes ont été enlevées.

12. En réponse à cette explosion de violence, mon Représentant spécial a intensifié ses entretiens avec le Président René Préval et avec les hauts

fonctionnaires haïtiens pour organiser une réponse coordonnée. Pour illustrer le partenariat entre la Mission et les autorités, le Président Préval s'est rendu à Cité-Militaire le 9 août, avec d'autres hauts responsables du Gouvernement et de la Mission. Après avoir parlé avec des résidents de ce quartier, le Président a publié une déclaration soulignant que même si son gouvernement avait bien amorcé un dialogue avec certains groupes armés pour faciliter le désarmement, la démobilisation et la réintégration, il n'hésiterait pas à faire usage de la force pour neutraliser les groupes armés qui refusent encore de remettre volontairement leurs armes.

13. Le 25 août, des responsables de la MINUSTAH et des hauts fonctionnaires haïtiens se sont mis d'accord sur un plan d'amélioration de la sécurité, qui crée 12 postes de contrôle supplémentaires de la MINUSTAH-PNH et 23 postes de contrôle supplémentaires de la PNH seule aux environs de Port-au-Prince. Trois sections de la MINUSTAH ont été redéployées des provinces vers Cité-Soleil, pour intensifier les opérations dans ces quartiers. La composition des unités de police constituées a également été modifiée.

14. À la mi-septembre, la sécurité a commencé à s'améliorer grâce à des mesures prises par la PNH et la MINUSTAH, et un calme relatif a été observé dans les quartiers de Cité-Soleil et de Cité-Militaire, après le renforcement de la présence de la Mission. En outre, le 2 octobre, la MINUSTAH et les autorités ont décidé de créer un mécanisme de communication au plus haut niveau pour organiser de futures opérations conjointes à Cité-Soleil, et un mécanisme de coordination, de vérification et de suivi de ces opérations. Le lendemain, des responsables de la PNH, accompagnés par la MINUSTAH, se sont rendus à Cité-Soleil pour rencontrer les habitants et les dirigeants locaux et pour examiner la possibilité de reprendre des patrouilles et de rétablir la présence de la police dans ce quartier. C'était la première visite de la police d'Haïti à Cité-Soleil en trois ans à peu près, et les policiers ont été bien accueillis par les habitants, qui se sont dits prêts à coopérer avec la PNH pour rétablir l'ordre public dans le quartier. La PNH a par la suite mené, de jour, des patrouilles à Cité-Soleil.

15. La tension est demeurée élevée dans le quartier de Martissant, à Port-au-Prince, pendant toute la période considérée. À plusieurs reprises, les hommes de la MINUSTAH ont trouvé des cadavres et ont jugé suspecte la cause de décès. Dans le cadre du plan commun Gouvernement-MINUSTAH pour rétablir la sécurité, la MINUSTAH a organisé une série de réunions entre les autorités locales et les habitants. Le 27 septembre, les hommes de la MINUSTAH ont appréhendé le dirigeant d'un groupe armé important, qui avait été impliqué dans d'importantes tueries de Martissant en 2005 et en 2006. Le 3 novembre, un groupe de criminels armés de Martissant s'est heurté à la PNH et à l'unité de police constituée de la MINUSTAH, et cet accrochage a fait un mort et blessé un membre de l'unité de police constituée. Huit individus ont été arrêtés par la PNH, mais ont par la suite été relâchés.

16. Les militaires et les policiers de la MINUSTAH ont essuyé des tirs d'arme à feu à plusieurs reprises pendant la période considérée et, le 10 novembre, deux soldats de la MINUSTAH ont trouvé la mort alors qu'ils rentraient à leur base. Cette violence persistante a également durement touché la PNH; sept policiers ont été assassinés dans la capitale depuis le mois d'août.

17. Les progrès dans le domaine de la sécurité demeurent fragiles et doivent être consolidés. Il est essentiel d'organiser et d'entretenir une collaboration étroite entre la MINUSTAH et les autorités politiques et les services de sécurité haïtiens et de continuer à accroître le rythme des opérations dans les zones rurales et urbaines. En dehors de la poursuite des activités à Port-au-Prince, la MINUSTAH prévoit d'intensifier sa présence et d'entreprendre des actions de dissuasion le long de la frontière, dans les ports et dans les villes éloignées afin d'accroître le potentiel très réduit du Gouvernement dans la lutte contre la contrebande (voir par. 54, S/2006/592). Pour contrecarrer les activités illicites, la MINUSTAH et la Garde côtière d'Haïti mèneront des opérations conjointes en gardant à l'esprit les moyens limités de celle-ci.

18. Dans cet esprit, il est essentiel d'éviter de modifier prématurément la structure des forces. Comme on le verra plus bas, il faudra manifestement beaucoup de temps pour développer en Haïti une capacité de sécurité complète, qui soit notamment capable d'assumer des tâches allant au-delà des opérations essentielles de police. C'est pourquoi, en l'absence d'une très nette amélioration de la sécurité, la contribution des composantes militaire et policière, à leurs effectifs actuellement autorisés de 7 200 militaires et 1 951 policiers (dont 8 unités de police constituées), devra se poursuivre pendant les mois qui viennent. De futures réductions de ces effectifs internationaux de militaires et de policiers ne devraient être décidées que de façon échelonnée, être soigneusement préparées par des consultations avec les autorités haïtiennes, et si des améliorations correspondantes de la capacité haïtienne permettent de remettre aux autorités haïtiennes le soin d'accomplir certaines tâches précises.

19. En même temps, une assistance bilatérale supplémentaire sera indispensable pour résoudre les problèmes de la contrebande de drogues et d'armes. Ces activités illicites sortent très nettement des moyens des autorités nationales et de la MINUSTAH, qui ne peuvent entièrement contrôler la situation; elles posent un grave problème pour la stabilité du pays à moyen terme. Il faudra aussi redoubler d'efforts pour encourager les activités de développement et les activités humanitaires à petite échelle, afin de renforcer l'impact des opérations de sécurité.

Désarmement, démobilisation et réintégration et réduction de la violence

20. La MINUSTAH continue à travailler avec les autorités nationales compétentes pour élaborer un processus de désarmement et de réintégration adapté aux besoins de sécurité d'Haïti. Il faut pour cela rechercher en particulier une réduction de la violence au niveau local par un investissement social et économique et par le retour des autorités locales dans les quartiers chauds, conformément aux perspectives évoquées dans la résolution 1702 (2006) du Conseil de sécurité.

21. Comme l'indiquent ses déclarations publiques sur la question, le Président René Préval est favorable à une stratégie double, accroissant la pression exercée par les forces de sécurité dans les quartiers de Cité-Miliaire et Cité-Soleil, et accompagnée d'une poursuite des conversations entre les autorités et les chefs des groupes armés. Le 29 août, le Gouvernement a nommé une commission nationale pour le désarmement, le démantèlement et la réintégration, composée de sept

membres, qui est chargée de l'application du programme de désarmement lancé par le Gouvernement.

22. Les opérations ne font guère que commencer et les progrès, jusqu'à présent, demeurent limités. Seuls deux groupes, comprenant au total 104 individus, ont formellement été admis dans le programme de désarmement et de réintégration. En outre, si cela a peut-être contribué dans l'immédiat à une baisse de la violence et des enlèvements, il est manifeste que cela n'a pas représenté un progrès important vers le démantèlement des gangs. Plusieurs participants sont soupçonnés de poursuivre leurs activités criminelles. Cependant, la MINUSTAH et le PNUD travaillent, avec le Gouvernement, à un renforcement de la législation du contrôle des armes légères, à créer une capacité locale de réduction de la violence en collaboration avec les nouvelles administrations locales et à améliorer le sort des femmes affectées par la violence et, avec l'UNICEF, auprès des enfants qui gravitent autour des groupes armés.

23. L'adaptation des opérations de désarmement à la situation propre d'Haïti et la réduction effective des gangs demeurent une tâche complexe et redoutable. Cependant, il importe de conserver cet objectif, étant donné l'importance attachée à ce programme par le Gouvernement, comme complément nécessaire aux opérations de sécurité, à la réforme du secteur de la sécurité et au retour des administrations locales dans les zones difficiles pour promouvoir un progrès de longue durée. La MINUSTAH continuera à travailler avec le Gouvernement pour trouver la bonne solution, tout en visant aussi l'adoption de mesures communautaires allant dans le même sens.

IV. Réforme des structures de l'ordre public

Renforcement de la capacité de sécurité en Haïti

24. Une étape importante de la réforme et du renforcement des structures de sécurité, en Haïti, a été franchie par le Gouvernement quand le Premier Ministre Alexis a signé le plan de réforme de la Police nationale d'Haïti le 8 août (voir S/2006/726, annexe). La réforme est le résultat d'un examen étendu et de consultations détaillées menés par les dirigeants politiques et les responsables de la police d'Haïti avec l'aide des Nations Unies. Ce plan pose de façon claire et complète les grandes lignes d'un développement de la capacité policière de base en Haïti, en s'inspirant de l'expérience acquise dans le pays et au niveau international. Le plan offre aussi les principes d'une action pratique que doivent mener les Haïtiens et leurs partenaires internationaux pour collaborer à cet effet. Son adoption pourrait marquer un tournant vers une véritable réforme de la Police nationale d'Haïti.

25. Conformément aux critères définis dans ce plan de réforme, on pense que la Police nationale d'Haïti verrait son effectif total augmenter de 1 400 policiers par an environ pour atteindre 14 000 en 2011. Le plan dit que ces derniers chiffres suffiraient pour que les principales fonctions de police soient effectivement remplies. En même temps, il indique qu'une capacité supplémentaire, portant à 20 000 l'effectif total, serait nécessaire pour entreprendre l'ensemble des tâches relatives à la sécurité et qu'un plan approprié devrait être dressé pour le développement de cette capacité. À ce jour, les noms de 8 070 policiers et

1 580 employés civils figurent dans une base de données des Nations Unies relatives à la police, qui servira aussi à la PNH. En outre, 600 candidats au recrutement dans la Police nationale, dont 30 femmes, commenceront à recevoir une formation en janvier 2007. À la PNH, 6,5 % des cadres et 12 % des employés sont des femmes. Pour lutter contre la discrimination sexuelle dans la police et pour que la problématique de l'égalité entre les sexes figure bien dans toutes les activités de la PNH, la Police nationale a récemment désigné des interlocuteurs pour cette question dans l'ensemble du pays. Ces personnes reçoivent actuellement une formation organisée avec la collaboration de la MINUSTAH. La Mission, le Programme commun des Nations Unies sur le sida (ONUSIDA) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aident la Police nationale à Haïti à mettre en œuvre un programme de prévention et de sensibilisation au problème du sida, par une formation dispensée à l'école de police et dans tout le pays.

26. Comme on l'a déjà noté (voir S/2006/592), la réforme de la Police nationale d'Haïti implique trois types d'action : la présélection, la formation et le renforcement institutionnel. Le 9 novembre 2006, la PNH a annoncé le début de la présélection, qui examine les compétences professionnelles et le respect de la discipline, et s'inspire de l'action des équipes mixtes de la MINUSTAH et de la police d'Haïti. Les 25 fonctionnaires de plus haut rang de la PNH, et en particulier le Directeur général et l'Inspecteur général, suivent actuellement ce processus, et il en est de même de 10 enquêteurs de la PNH qui participeront eux-mêmes aux futures opérations de présélection. Les policiers qui ne remplissent pas les critères de discipline seront révoqués; on remédiera aux compétences insuffisantes par un complément de formation.

27. La Mission contribue à la présélection des policiers et joue un rôle essentiel dans leur formation et dans le développement institutionnel de la police haïtienne envisagée dans le plan de réforme. Les 951 policiers-conseillers de la Mission continueront à suivre et guider leurs homologues haïtiens à Port-au-Prince et dans les provinces tout en contribuant au développement des politiques et des structures de la Police nationale d'Haïti. La MINUSTAH devra également continuer à fournir des conseils spécialisés, en faisant appel à des spécialistes civils, pour assurer le bon développement de l'administration de la Police nationale.

28. Une aide bilatérale généreuse sera nécessaire pour poursuivre l'action déjà entreprise par la MINUSTAH. Il faudra notamment une aide pour réaliser les investissements d'équipements nécessaires, que le Programme des Nations Unies pour le développement et la MINUSTAH pourraient aider à coordonner.

La justice et le système carcéral

29. Comme on l'a déjà signalé, la justice pénale en Haïti, fonctionne très mal et l'absence de coopération entre la police et la magistrature est un grave problème. La surpopulation carcérale et la durée excessive de la détention provisoire demeurent très préoccupantes. La justice pour mineurs est un autre problème. Le tribunal pour mineurs de Port-au-Prince est paralysé depuis plusieurs mois en raison du refus des juges commis à ce tribunal d'aller travailler dans le bidonville de Bel-Air où il est situé.

30. Pour résoudre ce problème, la MINUSTAH apporte une aide et des conseils au Ministère de la justice et de la sécurité publique, en particulier pour la rédaction

d'une législation nouvelle urgente, la restructuration des principales institutions, la réouverture de l'École de la magistrature et la professionnalisation des fonctionnaires du Ministère. Le Ministre a dressé un plan d'action comprenant des activités à court et à moyen terme qui pourraient aider à résoudre les problèmes structurels tels que l'absence d'indépendance des magistrats et la durée excessive de la détention provisoire. En outre, avec l'appui de la MINUSTAH, il a adopté une stratégie d'ensemble de réforme de la justice, qu'il entend utiliser comme base d'un plan de cinq ans de développement du Ministère. Il a également tenu une première réunion avec tous les donateurs qui interviennent dans le secteur de la justice, et cette réunion a permis d'établir un nouveau mécanisme de coordination de l'assistance.

31. Le Ministère de la justice a rédigé trois projets de loi, sur le statut de la magistrature, sur l'École de la magistrature et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, dont le but est de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire. Ces projets de loi attendent l'aval du Conseil des ministres avant de pouvoir être déposés sur le bureau du Parlement. La MINUSTAH et l'UNICEF continuent à fournir des services de conseil technique et de formation aux autorités judiciaires pour améliorer la justice pour mineurs, en particulier la situation des enfants en difficulté avec la loi.

32. La Mission fournit aussi des spécialistes pour aider les magistrats eux-mêmes, en alliant une assistance technique directe et des conseils, dans le but surtout d'améliorer les procès et de résoudre le problème déjà mentionné de la détention provisoire trop longue. La MINUSTAH travaille aussi avec des partenaires bilatéraux pour dispenser une formation à plus de 250 juges de paix et greffiers et à près de 70 procureurs, et pour coordonner l'aide des donateurs.

33. La surpopulation carcérale, aggravée par la médiocrité de l'équipement et par la faiblesse des effectifs pénitentiaires, demeure préoccupante sur le plan de la sécurité mais aussi celui des droits de l'homme. Les risques inhérents à cette situation ont été mis en évidence, le 4 décembre, par une évasion de détenus qui est restée limitée. La MINUSTAH travaille avec le Ministère en vue de créer des commissions sur la détention provisoire dans tout le pays pour résoudre ce problème essentiel de la surpopulation carcérale et de la durée excessive de la détention provisoire. La Mission cherche à améliorer la gestion des prisons en favorisant une réforme du contrôle budgétaire et des procédures de dépenses et en mettant en place un système de suivi des stocks et du personnel. La Mission, l'administration pénitentiaire d'Haïti et le Comité international de la Croix-Rouge élaborent une tactique complète pour résoudre les problèmes médicaux et nutritionnels dans les prisons.

34. La volonté des autorités nouvellement élues de voir appliquer les réformes pour résoudre les problèmes de la justice, qui se posent de longue date, est la base indispensable de futures activités à cet effet, mais la participation de la Mission à ces réformes demeurera décisive. Offrant systématiquement des avis sur les questions de politique générale et les questions pratiques, les experts judiciaires de la Mission continueront à être indispensables pour le Ministère de la justice et son personnel, et pour le système judiciaire et le système pénitentiaire en général, qui cherchent à transformer ces plans en réalité. De même, les 16 spécialistes de questions pénitentiaires détachés par des États Membres, comme l'autorisait la résolution 1702 (2006), assureront un suivi de la réforme des prisons dans tout le pays par une assistance directe et par des conseils sur la gestion des prisons.

V. Droits de l'homme

35. L'installation du nouveau Gouvernement et les nominations de hauts responsables qui ont suivi ont ouvert des perspectives d'une action plus efficace dans le domaine du respect de la légalité pour remédier aux graves lacunes en matière de droits de l'homme. La volonté des nouvelles autorités est nécessaire pour résoudre les problèmes de droits de l'homme en Haïti, qui sont demeurés préoccupants pendant la période considérée. De nombreux Haïtiens subissent chaque jour les effets de la violence, en particulier dans les bidonvilles de Port-au-Prince. Douze personnes au moins, dont un militant local des droits de l'homme, auraient été tuées en septembre 2006 par des groupes armés opérant dans les quartiers de Martissant et de Fontamara à Port-au-Prince. Le 12 octobre, toujours à Port-au-Prince, cinq individus au moins ont été abattus et une douzaine ont été blessés par balle dans le quartier de Bel-Air. Les auteurs de ces crimes seraient des membres de groupes armés chassés du quartier par la population en septembre 2006. L'enquête judiciaire sur ces tueries du 7 juillet à Martissant (voir S/2006/592, par. 13) n'a pas progressé et est ralentie par de graves difficultés techniques, notamment le manque d'indices scientifiques et les défaillances de la collaboration entre la police et les autorités judiciaires.

36. L'affaire de l'ex-Premier-Ministre Yvon Neptune a progressé un peu (voir S/2006/592, par. 29); il a été mis en liberté provisoire le 27 juillet après plus de deux ans de détention provisoire. Quatre militants en vue du parti Lavalas ont été mis en liberté le 8 août après près de deux ans et demi de détention provisoire.

37. Au cours d'une visite officielle qu'elle a faite en Haïti en octobre 2006, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Louise Arbour, a fait état de la préoccupation que lui inspiraient les lacunes dans le domaine des droits civils et politiques en Haïti, et en particulier la surpopulation carcérale et la question de la détention provisoire, ainsi que concernant les droits sociaux et économiques. En même temps, elle a salué la volonté des autorités de prendre des mesures concrètes pour remédier à cette situation.

38. Avec l'aide du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la Mission a élargi ses activités de formation, d'instruction civique et de conseil. Les bureaux régionaux de la Mission ont continué à mener des activités de suivi et à dispenser périodiquement des cours de perfectionnement sur les normes en matière de droits de l'homme et la législation haïtienne, à l'intention des policiers, des procureurs, des employés des tribunaux et des gardiens de prison en Haïti. En collaboration avec la Police nationale d'Haïti, la MINUSTAH met au point des matériaux de formation dont le but est de présenter systématiquement les normes en matière de droits de l'homme dans la formation dispensée aux futurs policiers.

39. La MINUSTAH demeure membre de la Table ronde de concertation pour la prévention des violences spécifiques faites aux femmes et leur prise en charge, dirigée par le Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme. La MINUSTAH participe à des programmes visant à établir une base de données, pour normaliser la collecte des données concernant la violence, mais aussi la création de centres d'accueil, dans les postes de police, à l'intention des femmes victimes de violence et la création de capacités d'une organisation non gouvernementale nationale créée par des hommes et résolue à lutter contre les violences faites aux femmes.

40. Il reste encore beaucoup à faire pour résoudre les problèmes des droits de l'homme et renforcer les organismes de défense des droits de l'homme en Haïti. La MINUSTAH continuera ses activités de création de capacités, à Port-au-Prince et dans le pays, et aidera les organismes publics à acquérir les compétences spécialisées nécessaires. En même temps, la volonté de l'équipe dirigeante haïtienne est essentielle pour que des progrès soient faits, notamment par l'approbation de projets de loi visant à redéfinir les attributions du Bureau du Protecteur du citoyen.

Protection de l'enfance

41. Les graves violations des droits des enfants, en particulier dans les quartiers de Port-au-Prince où sévit la violence armée, demeurent très préoccupantes; on cite de nombreux cas de viols et autres sévices sexuels graves contre des filles. Le renforcement de la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti et la mise en place d'un programme de formation de la police au sujet du droit des enfants et de leur protection sont des priorités, et il faut aussi en priorité relancer le tribunal pour mineurs. La MINUSTAH et l'UNICEF ont également commencé à dispenser une formation et à créer des capacités à l'intention des membres de la Commission parlementaire des droits de l'enfant.

VI. Démocratisation des institutions

42. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a joué un rôle décisif dans le déroulement des élections aux niveaux local, municipal et national, et cela a contribué à affermir la démocratisation des structures de gouvernement en Haïti. De plus, profitant de l'élan apporté par l'installation d'autorités démocratiquement élues, la Mission a commencé à renforcer les institutions d'État. Cependant, il reste beaucoup à faire pour garantir un niveau suffisant de capacités, et cela nécessite la poursuite d'une assistance de la Mission et d'autres donateurs. Des décisions politiques seront nécessaires pour préciser plusieurs aspects du fonctionnement des diverses institutions et de leurs liens.

43. La Mission a offert des conseils au pouvoir exécutif, au niveau central, en particulier en rencontrant les ministres de l'intérieur et des collectivités territoriales, du plan et de la coopération extérieure, de l'économie et des finances, pour contribuer à l'extension de l'autorité de l'État sur tout le territoire. Mais une assistance spécialisée demeurera nécessaire pour aider les autorités nationales à acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir définir des politiques dans d'autres domaines essentiels pour la stabilité, notamment la sécurité et les douanes. La Mission a financé en partie des projets à impact rapide, notamment un stage de formation de huit semaines à l'intention des contrôleurs financiers des collectivités locales, en travaillant avec le Ministère de l'économie et des finances. S'agissant du pouvoir législatif, la Mission a créé un bureau de liaison parlementaire et travaille avec les présidents des deux chambres et les chefs des groupes parlementaires pour mieux mesurer les besoins des parlementaires et encourager la coordination de l'aide internationale.

44. En outre, en coopération avec les autorités nationales, la Mission a mis au point une formation à l'intention de fonctionnaires et d'élus locaux, pour aider la majorité des 140 communes du pays à atteindre un niveau minimal de

fonctionnement administratif. Ce programme de formation commencera l'an prochain, une fois qu'auront été précisées les diverses attributions. L'une des initiatives a été la préparation d'un programme de formation à l'intention des délégués et des vice-délégués des départements, programme de formation qui a été élaboré conjointement par la Mission et le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales. Cette formation traitera notamment des finances locales, des principes budgétaires et de la gestion des budgets; faite avec le Ministère de l'économie et des finances et une organisation non gouvernementale locale, une évaluation des lacunes de 1 800 candidats à des postes électifs locaux aidera à élaborer des méthodes de formation des futurs élus locaux; l'élaboration de modules qui seront utilisés pour dispenser une formation aux nouveaux élus aura lieu entre la mi-décembre 2006 et février 2007.

45. La Mission, en coopération avec les autorités centrales et locales, a aussi continué à recenser les besoins d'équipement les plus urgents. Elle a également utilisé la méthode des projets à impact rapide pour de petits projets d'équipement tels que la remise en état ou la reconstruction des mairies, des tribunaux, des postes de police et des services des délégués départementaux, pour donner aux institutions publiques les moyens minimaux de fonctionner, tandis que des projets à plus long terme sont prévus avec l'aide des donateurs.

46. Dans l'ensemble, ces activités menées durant la période considérée ont bien aidé à poser les bases d'un futur progrès, mais beaucoup reste à faire pour que les agents de l'État acquièrent les compétences et la formation nécessaires. La Mission apporte une contribution substantielle à la couverture des besoins les plus urgents à cet égard, en poursuivant son aide à l'élaboration de matériaux de formation et en proposant des directives, notamment en fournissant des spécialistes aux principaux ministères. Cependant, cet effort doit être complété par des initiatives bilatérales pour couvrir des besoins qui, sans être autant liés au problème de la stabilité, doivent néanmoins être satisfaits pour permettre à l'État de fonctionner à un niveau adéquat pour pourvoir aux besoins des citoyens. En outre, les donateurs doivent apporter un soutien substantiel et soutenu pour mieux couvrir les besoins d'équipement du pays, au-delà des contributions élémentaires qui peuvent être apportées par le canal de la Mission. Des projets de construction et de réfection de routes, dans le nord du pays surtout, et la remise en état du réseau principal de distribution d'électricité dans tout le pays sont, par exemple, financés par la Banque interaméricaine de développement. De même, le déroulement assez bon de la consultation électorale a certes démontré que les capacités des autorités électorales provisoires s'amélioraient, mais une assistance internationale demeure indispensable pour progresser vers la création d'organes électoraux permanents et ainsi de mieux organiser les futures consultations électorales. La MINUSTAH, à cet égard, doit voir son action complétée par celle d'autres acteurs.

47. Les progrès dépendront aussi de plusieurs décisions essentielles que l'équipe dirigeante et le peuple d'Haïti devront prendre. Il s'agit en particulier de déterminer l'équilibre le meilleur entre les attributions des autorités centrales et des autorités locales et de savoir quelles tâches doivent être remplies par les autorités élues (décentralisation) et par les délégués du pouvoir central (déconcentration). Il faudra aussi savoir comment répondre au mieux aux conséquences financières et pratiques considérables du maintien d'un réseau dense d'autorités locales. Un autre problème à résoudre pendant l'année qui vient est celui des dispositions de la Constitution en vertu desquelles un tiers des sièges de sénateur doivent être pourvus par voie

d'élection en novembre 2007. Il est important de trouver un moyen de continuer à promouvoir le respect de la Constitution, et donc des processus qu'elle prescrit, tout en gardant à l'esprit que de nouvelles consultations électorales, dans le pays, nécessiteraient d'importantes ressources financières et logistiques.

VII. Secours humanitaires, activités de relèvement et de développement

48. Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, et les Haïtiens n'ont toujours pas accès aux services sociaux les plus élémentaires. Le budget récemment approuvé pour l'année fiscale 2006-2007 est de 1,6 milliard de dollars, mais les prêts et dons internationaux en représentent jusqu'à 65 %. Il est essentiel d'augmenter les recettes publiques et de relancer l'économie.

49. Comme on l'a vu plus haut, la Mission cherche à aider le Gouvernement à trouver des fonds, par des conseils spécialisés. En même temps, la MINUSTAH travaille avec les fonctionnaires locaux, dans toutes les régions, pour organiser et coordonner les services sociaux de base et les activités de développement. Dans le but de résoudre les problèmes les plus immédiats de fourniture des services de base, la MINUSTAH aide les autorités à organiser des tables rondes de coordination, dans le pays, auxquelles siègent les délégués de département, les représentants du Ministère du plan et de la coopération extérieure et les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales et les associations.

50. Haïti est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles, et cela reste une préoccupation majeure. Pendant la période considérée, l'ouragan Ernesto, qui a frappé l'île le 27 août, a touché plus de 4 000 personnes, fait 4 morts, 3 blessés, 515 sans-abri, détruit 83 maisons et endommagé 759 autres. Les fortes pluies ont également déclenché des inondations et des glissements de terrain en septembre et octobre dans le nord d'Haïti. Deux municipalités du département du Nord-Ouest ont également été frappées par une tornade et par un raz-de-marée le 8 octobre. À Grande Saline, les inondations ont touché 300 familles le 30 septembre. Les 23 et 24 novembre, de fortes pluies ont causé de graves dommages dans les départements de Grande-Anse, de Nippes et du Nord-Ouest, faisant 6 morts et 5 blessés; des équipements sociaux ont été gravement touchés : 2 hôpitaux, 8 systèmes d'adduction d'eau et 10 écoles ont été endommagés; 792 habitations ont été dévastées ou détruites. Les dégâts ont frappé l'agriculture et des récoltes ont été détruites.

51. La Mission a continué à aider les autorités haïtiennes à remédier aux effets des catastrophes; son personnel, dans les régions, a mené des évaluations d'urgence et facilité la coordination de l'action humanitaire avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales locales. Le plan de secours des Nations Unies après les catastrophes naturelles, venant seconder les autorités haïtiennes, a été activé après l'ouragan Ernesto. Après les glissements de terrain à Cap-Haïtien, le 27 octobre, les ingénieurs de la MINUSTAH sont immédiatement intervenus aux côtés des autorités locales pour dégager les grandes quantités de boue qui bloquaient une canalisation de drainage importante dans le centre de l'agglomération pour éviter de nouvelles inondations. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont continué à

secourir les victimes des inondations antérieures et aidé les autorités haïtiennes à mieux se préparer aux catastrophes naturelles, en fournissant du matériel aux collectivités locales, en aidant à construire des structures résistant aux dégâts des eaux et en formant du personnel et en transférant une technologie appropriée aux collectivités locales exposées à ce risque. Les projets, qui font appel à des travailleurs nationaux, devraient profiter à un million de personnes environ qui vivent dans les zones sujettes aux catastrophes naturelles. En outre, l'UNESCO a intensifié son action par des recherches et des études pour aider le pays à mieux gérer ses ressources en eau de façon écologiquement rationnelle.

52. Pendant la période considérée, les programmes gérés par les Nations Unies se sont intensifiés afin de faciliter la fourniture des services de base et créer rapidement des emplois. Divers organismes et institutions des Nations Unies estiment que leurs projets ont, globalement, engendré plus de 650 840 jours de travail supplémentaires pendant le troisième trimestre de 2006.

53. Pendant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont intensifié leur aide à la construction des équipements indispensables à la production vivrière nationale et ont distribué une aide alimentaire immédiate aux groupes les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes et les personnes vivant avec le sida ou la tuberculose. Au total, ce sont 6 722 tonnes de denrées alimentaires qui ont été distribuées à plus de 245 600 bénéficiaires, dont 65 % en dehors de la capitale. Des cantines scolaires ont été organisées pour 50 000 élèves à Port-au-Prince et plus de 240 000 en dehors de la capitale. Près de 84 tonnes de secours alimentaires ont aussi été distribuées dans les bidonvilles de la capitale.

54. Plusieurs organismes ont lancé des projets à forte intensité de main-d'œuvre pour nettoyer, réparer ou reconstruire les infrastructures du pays, et notamment des canaux, des ponts, des routes, des écoles et des lieux publics. Ainsi, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a remis en état quatre petites centrales hydroélectriques; des efforts de ce type concernent généralement des localités dans les provinces, mais aussi des bidonvilles tels que ceux de Cité-Soleil où l'OIM, l'UNOPS, l'UNICEF et l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO) ont aidé à nettoyer des canaux et des routes, à améliorer les conditions sanitaires et hygiéniques dans plus de 40 établissements scolaires et à assurer la distribution de l'eau à plus de 200 000 habitants. L'impact actuel et l'impact attendu de ces initiatives sur la création d'emplois devraient être de l'ordre de 200 000 journées de travail, dont 5 400 concerneront des jeunes en situation difficile.

55. En coopération avec le Gouvernement et des partenaires internationaux, l'UNESCO a lancé un programme d'élimination de l'analphabétisme. L'UNICEF a apporté une assistance à 271 établissements scolaires et à leurs maîtres dans les quartiers touchés par la violence à Port-au-Prince. Avec le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, l'UNESCO et la Banque mondiale, l'UNICEF apporte son appui à la stratégie nationale de réforme de l'éducation, en particulier par l'initiative de gratuité des frais de scolarité, afin qu'autant d'enfants que possible puissent aller à l'école.

56. Le Fonds des Nations Unies pour la population a poursuivi son aide aux services de santé de la procréation, en prêtant spécialement attention aux soins

obstétricaux d'urgence pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles, apporter une assistance aux femmes et aux filles victimes de violences sexuelles et prévenir et traiter le sida. Par un programme commun FNUAP/UNICEF et en coopération avec le Ministère de la santé publique et de la population, 50 000 femmes enceintes reçoivent actuellement des soins prénatals, obstétricaux et postnatals dans le pays. L'UNICEF a augmenté son aide au programme national de vaccination du Ministère de la santé en coopération avec la PAHO/OMS, en fournissant du matériel et des fournitures et en dispensant la formation associée. Plus de 250 000 enfants de moins de 5 ans et 600 000 femmes ont ainsi été vaccinés, soit deux fois plus qu'en 2004.

57. La Mission continuera à jouer un rôle important pour promouvoir le développement et fournir une assistance humanitaire auxiliaire, notamment par le canal du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général en coordination avec l'équipe des Nations Unies en Haïti. Cependant, pour que de véritables progrès soient possibles, les donateurs devront fournir une aide bilatérale adéquate. Dans cet esprit, pour obtenir rapidement des résultats tangibles, un appel transitoire sera lancé le 18 décembre. Il portera sur un large ensemble de concours au programme d'apaisement social du Gouvernement et à ses priorités en 2007, l'accent étant mis sur le renforcement institutionnel, la croissance et la relève économique et la fourniture mieux distribuée dans le pays des services publics essentiels. D'autres mesures ont été prises pour mieux coordonner l'action de l'équipe des Nations Unies en Haïti et celle de la MINUSTAH d'une part et celle des divers acteurs du développement dans le pays d'autre part, et pour mieux suivre et analyser l'impact global des secours humanitaires et de l'aide au développement durable.

VIII. Conduite et discipline du personnel des Nations Unies

58. Durant la période considérée, la MINUSTAH s'est efforcée de maintenir les normes les plus élevées d'intégrité et de discipline. À ce sujet, la Mission forme toutes les catégories de personnel en vue de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, organise des activités s'adressant à la population locale, notamment aux associations de femmes et aux organisations non gouvernementales, et fait respecter l'interdiction de se rendre dans certains lieux. Le personnel national de la Mission a reçu une formation spéciale pour lui permettre de mieux comprendre les droits et les devoirs de leur charge et pour encourager une meilleure entente entre la Mission et la population haïtienne.

IX. Aspects financiers

59. Dans sa résolution 60/18 B du 30 juin 2006, l'Assemblée générale a décidé d'allouer à la MINUSTAH un montant total de 489 207 100 dollars, soit 40 767 258 dollars par mois, pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Au cas où le Conseil de sécurité approuverait les recommandations de prorogation du mandat de la MINUSTAH au-delà du 15 février 2007, les ressources nécessaires à l'entretien de la Mission jusqu'au 30 juin 2007 seraient limitées aux crédits approuvés par l'Assemblée générale.

60. Au 31 octobre 2006, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 195,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 2 541,8 millions de dollars.

61. Au 30 novembre 2006, les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police constituées s'élevaient au total à 17,2 millions de dollars pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2006. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 août 2006 et, pour le matériel appartenant aux contingents, jusqu'au 30 juin 2006, selon l'échéancier de versements trimestriels.

X. Observations

62. Après l'élection du nouveau Président et du nouveau Parlement, je me suis rendu en Haïti en août 2006. Cette visite m'a permis de constater comment en dépit de la fragilité des bases de la démocratie et de l'ordre public en Haïti, un nouveau dialogue politique avait ouvert des perspectives uniques de règlement des problèmes de fond dans le domaine de la sécurité, de la création d'institutions et du développement économique et social. Le bon achèvement de la consultation électorale et l'installation de représentants élus à tous les niveaux de l'État peuvent mener à de nouveaux progrès. Cependant la réalisation de ces possibilités suppose une collaboration soutenue et étroite entre les autorités haïtiennes, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la communauté internationale la plus large.

63. C'est avant tout à l'équipe dirigeante et au peuple haïtien qu'il incombe de tirer parti de cette possibilité et des perspectives de progrès. Comme mes interlocuteurs durant ma visite en Haïti me l'ont indiqué, toute les parties – le Gouvernement, le secteur privé, la société civile et la communauté internationale – devront continuer à coopérer pour consolider les institutions d'État et les capacités nationales. Le Gouvernement continuera à se heurter à des difficultés importantes dans les mois qui viennent, en particulier à des questions telles que la répartition des attributions entre les autorités centrales et locales, la meilleure façon de résoudre les problèmes de sécurité pour assurer celle-ci dans tout le pays au-delà des tâches essentielles de police, la réponse à donner à l'action des groupes armés et la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, l'adoption de réformes de la justice et l'adoption rapide des projets de loi correspondants, la recherche d'un moyen de résoudre les problèmes de la détention provisoire excessive, et l'adoption d'une législation appropriée pour le Bureau du Protecteur du citoyen. Comme le montre l'adoption du plan de réforme de la Police nationale d'Haïti, des décisions claires, dans de tels domaines, s'inspirant des propositions de toutes les parties prenantes concernées, offriraient un cadre indispensable à la volonté de progrès. Cependant, faute de résultats obtenus rapidement dans ces domaines essentiels, la situation pourrait se détériorer.

64. Il est essentiel que la Mission demeure déployée en Haïti, car des forces déstabilisatrices continuent à user de violence pour atteindre leurs objectifs. L'engagement de la composante militaire et de la composante de police demeure essentiel pour contrecarrer les importantes menaces qui pèsent sur Haïti à un moment où les moyens d'assurer l'ordre public sont encore peu développés. Toute

réduction de la présence de sécurité internationale par rapport aux effectifs actuels devrait être subordonnée à une augmentation correspondante de la capacité des institutions haïtiennes de prendre en charge les fonctions correspondantes, compte tenu de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité.

65. Avec l'achèvement du cycle de consultations électorales, la MINUSTAH aide le nouveau gouvernement à mettre en place des institutions d'État robustes et viables pour administrer le pays et faire respecter la légalité. La MINUSTAH soutient aussi l'amélioration des capacités en matière de droits de l'homme et la coordination des activités de développement et des secours humanitaires. Ce sont les besoins des Haïtiens qui déterminent les priorités à suivre et donc les domaines les plus importants du point de vue de la stabilité, là où la Mission peut apporter une contribution essentielle aux premières phases d'une évolution à plus long terme. Cependant, le travail ne fait que commencer et la participation de la Mission à cette évolution doit se poursuivre.

66. De ce fait, je recommande que la Mission soit prolongée d'une nouvelle période de 12 mois, avec le mandat défini dans les résolutions 1542 (2004), 1608 (2005) et 1702 (2006), avec les effectifs militaires et policiers actuellement autorisés. En même temps, la Mission doit, pour réussir, entretenir la collaboration la plus étroite possible avec les autorités haïtiennes dans tous les domaines d'activité. J'engage donc l'équipe dirigeante haïtienne à continuer à travailler avec la MINUSTAH au renforcement d'un partenariat étroit qui jusqu'à présent a apporté une éminente contribution aux progrès obtenus.

67. Il ne faut pas perdre de vue que la MINUSTAH ne peut faire face qu'aux besoins les plus immédiats d'Haïti. Une aide bilatérale soutenue demeurera indispensable pour poursuivre la démocratisation du pays et mieux faire respecter la légalité, notamment grâce à de meilleures infrastructures. Une amélioration tangible de la vie quotidienne des Haïtiens est également indispensable. Les déclarations rendues publiques à la conférence internationale des donateurs qui a eu lieu à Port-au-Prince en juillet et à celle de novembre à Madrid sont des indications encourageantes de leur engagement constant en faveur d'Haïti, mais le taux de versement de l'aide internationale semble être insuffisant. Les retards pris dans le financement des programmes, la création de capacités et le soutien institutionnel risquent donc de compromettre la stabilité. L'appel transitoire pour Haïti qui sera lancé à la fin de décembre indiquera plusieurs domaines essentiels où une action rapide pour répondre aux besoins revêt une importance particulière. Des améliorations tangibles de la situation socioéconomique de la population, notamment par la création d'emplois, sont indispensables pour écarter le risque d'une montée du mécontentement populaire qui ruinerait ce qui a été accompli jusqu'à présent.

68. Je tiens à remercier à nouveau les États Membres qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MINUSTAH, ainsi que le Groupe restreint pour leur appui à l'accomplissement du mandat de la Mission. Je tiens spécialement à rendre hommage à la mémoire des deux soldats jordaniens qui ont payé de leur vie, en novembre, en participant à la défense de l'ordre public en Haïti. Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon Représentant spécial, Edmond Mulet, et à tout le personnel de la MINUSTAH pour leur dévouement et leur travail au service de la démocratisation d'Haïti.

Annexe I

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation
en Haïti : pays fournissant des militaires
et des contingents (au 10 décembre 2006)**

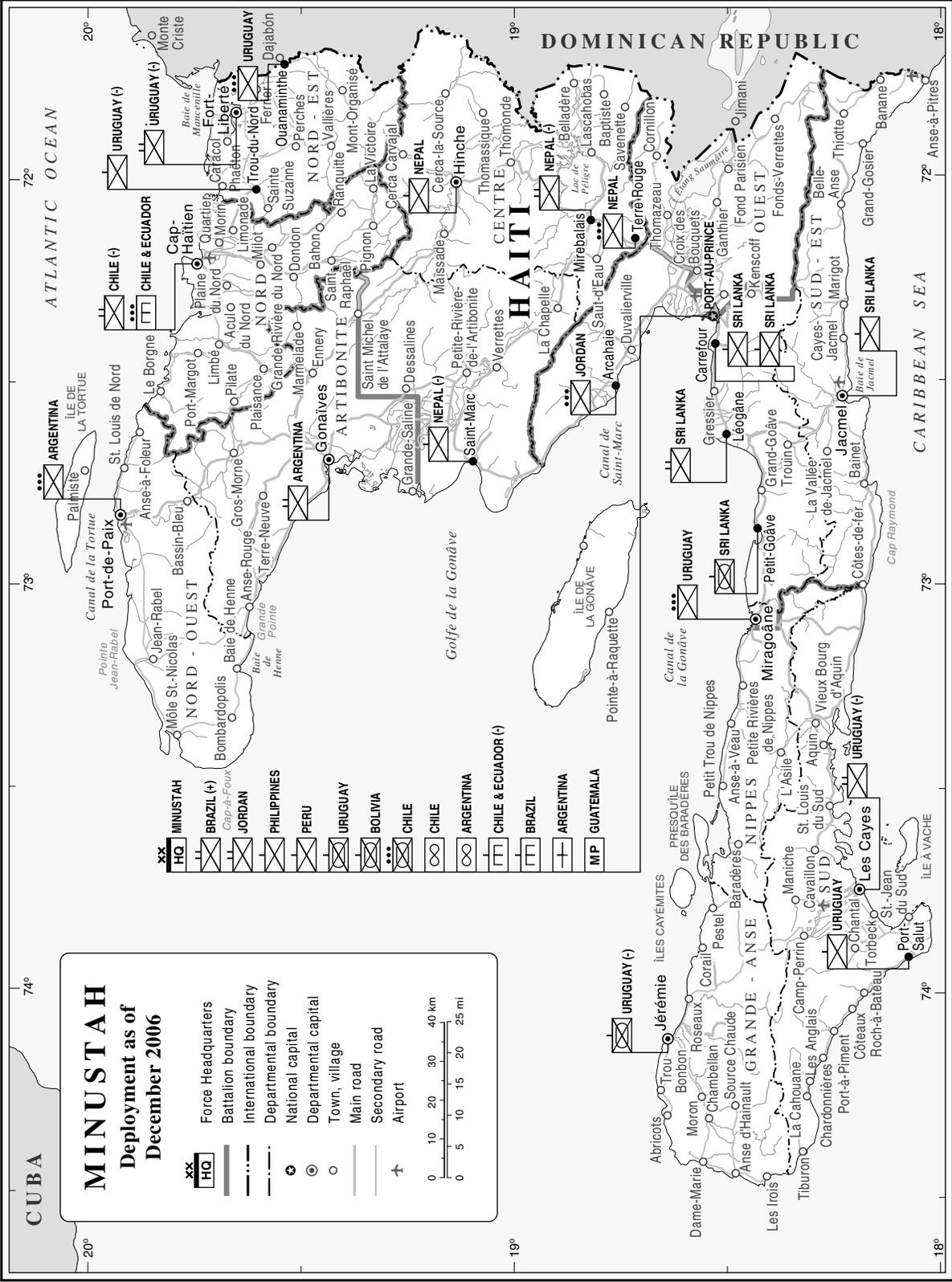
<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>	<i>Soldats</i>	Total
Argentine	9	548	557
Bolivie	2	215	217
Brésil*	13	1 198	1 211
Canada	6	–	6
Chili	6	497	503
Croatie	1	–	1
Équateur	1	73	74
États-Unis d'Amérique	3	–	3
France	2	–	2
Guatemala	5	100	105
Jordanie	11	750	761
Maroc	1	–	1
Népal	7	749	756
Pakistan	1	–	1
Paraguay	3	–	3
Pérou	5	205	210
Philippines	2	154	156
Sri Lanka	9	950	959
Uruguay	14	1 122	1 136
Total	101	6 561	6 662

* Y compris le commandant de la force.

Annexe II

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti :
pays fournissant des membres de la police civile
et des unités de police constituées (au 10 décembre 2006)**

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>	<i>Unités de police constituées</i>	Total
Argentine	4	–	4
Australie	1	–	1
Bénin	30	–	30
Burkina Faso	73	–	73
Cameroun	43	–	43
Canada	79	–	79
Chili	10	–	10
Chine	5	125	130
Colombie	2	–	2
Égypte	7	–	7
El Salvador	2	–	2
Espagne	46	–	46
États-Unis d'Amérique	48	–	48
Fédération de Russie	8	–	8
France	73	–	73
Grenade	1	–	1
Guinée	59	–	59
Jordanie	4	288	292
Madagascar	1	–	1
Mali	24	–	24
Maurice	2	–	2
Népal	7	124	131
Niger	59	–	59
Nigéria	–	125	125
Pakistan	–	249	249
Philippines	41	–	41
Roumanie	10	–	10
Rwanda	11	–	11
Sénégal	40	84	124
Sierra Leone	2	–	2
Tchad	8	–	8
Togo	9	–	9
Turquie	28	–	28
Uruguay	4	–	4
Vanuatu	3	–	3
Yémen	3	–	3
Total	747	995	1 742



MINUSTAH

Deployment as of December 2006

- xx HQ** Force Headquarters
- xx** Battalion boundary
- International boundary
- - -** Departmental boundary
- ⊙** National capital
- ⊙** Departmental capital
- Town, village
- Main road
- - -** Secondary road
- ✈** Airport

